

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°003/2023

Objet : Affectation des résultats 2022

Membres : 18
 Présents : 11
 Pouvoirs : 1
 Votants : 12
 Pour : 12

L'an deux mille vingt-trois et le 14 avril à 10h00,
 Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 30 mars, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Régis BEDOS, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Madeleine GARCIA-VIDAL, Patrick GONCALVES, Alain GOT, Michel PY, Laurence REKAS

Suppléants présents : Nathalie CHAPPERT-GAUJAL, Thierry SAUZE

Pouvoirs : Marcel PIROTH à Michel PY

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

Vu les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur la base des résultats du compte administratif de l'exercice 2022 du budget Rivage, il est proposé au Comité de constater et d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'investissement (R001)	12 259,73
Solde des restes à réaliser	- 2 998,80
Besoin de financement	0
Résultat de fonctionnement	170 965,80
Affectation en réserves (R1068)	0
Report en fonctionnement (R002)	170 965,80

POUR EXTRAIT CONFORME,
 A LEUCATE,
 LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS.



**Le Président
 Michel PY**

Reçu en Préfecture
 Rendu exécutoire
 Le :

Affiché
 Le : 315723